

11 octobre 2013

Compte rendu CONSEIL ACADEMIQUE du 11/10/2013

ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention Région
- Projet de convention entre les universités lilloises et l'Ecole Supérieure de Journalisme
- Projet de convention de partenariat Formasup avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Nord/Pas-de-Calais
- Projet de convention Master EMP avec Lille 3
- Demande d'accréditation Mastère « Créacity » (Polytech'Lille)
- Demande d'approbation du D.U. TEMIR
- Demande d'approbation du D.U. Hygiène et sécurité des aliments
- Demande d'approbation de la Licence bilingue Biologie
- Double diplôme Master EMI Spécialité MAE avec l'Université de Wildau
- Statuts du SUP
- Présentation projet KDOVIE (Licence professionnelle Qualité de vie-vieillessement)
- Avis sur la procédure de recrutement des professeurs invités
- Coopération internationale (CANADA)

Etaient présents : Philippe ROLLET, Président ; Salah MAOUCHE, Vice Président du Conseil académique ; Jean-François PAUWELS, Vice Président du Conseil académique

Collège A

Bruno BASTIDE, Alain CAPPY, Jean COSLEOU, Benoît DEMIL, Clarisse DHAENENS, Isabelle FOURNIER, Abdellatif IMAD, Jérôme MAATI, Philippe MENERAULT, Moussa NAIT ABDELAZIZ, Stéphane VIGEANT

Collège B

Lionel BELINGHERI, Georges BOBOWSKI, Sylvie DELMER, Nicole GARNIER, Blandine MORTAIN, Laurence MARSALLE, Anne-Frédérique PAUL, Christel VANBESIEN

Collège C

Christine LANCELOT, Laurence MARSALLE, Blandine MORTAIN, Christophe TASTET

Collège E

Sébastien HUART, Rheda KASSI

Personnalité extérieure

Dominique BOUDIN

Collège BIATOSS

Christian BOULINGUEZ, Eric BROSS, Martine SION, Marie-Laurence VAN DEN TORREN

Membres consultatifs

Moulay-Driss BENCHIBOUN, Martine CARETTE, Frédéric CHIRAT, Mireille CLERBOUT, Carole GORS, Michèle HOCHEDÉZ, Guy REUMONT, Charles SUQUET,

Ont donné procuration

Baghdad OUDDANE, Cécile FORT, Marc RIBAUCCOUR

Etaient excusé(e)s

Martine CASSETTE, Alain RIVES, Céline TOUBIN

Etaient représentée

Faridah DJELLAL

Etaient invité(e)s

Corinne ABBADIE, Marie-Hélène CANU, Vincent COQUEMPOT, Nathalie ROLLAND

Demande de subvention Région

F.PAUWELS présente 3 demandes de subventions à la Région. Les 3 projets (CERVIFER phase 1 du laboratoire LML pour un montant de 251 655 €; Consortium entrepreneuriat de l'IAE pour un montant de 120 696 €; AAP Post doctorat MESHS/ CG 59 du laboratoire CLERSE pour un montant de 92 000€) ont déjà été actés par l'ADEME, la région et le Conseil Général.
Pas d'interventions.

Vote: Unanimité

Accueil des professeurs invités

Nicolas Postel présente le dispositif réglementaire puis le dispositif propre à Lille1 pour la campagne 2014 : une seule campagne aura lieu comprenant une liste complémentaire éventuelle au cas où des nouveaux supports additionnels apparaîtraient.

Quatre-vingts mois sont proposés en tout, 40 au titre de la recherche et 40 au titre de la formation.

En termes de procédure, une liste classée des projets liés à la recherche doivent remonter des laboratoires vers les animateurs de secteurs qui transmettront une liste interclassées aux écoles doctorales et au service des personnels enseignants. Le conseil scientifique restreint examinera la liste complétée de l'avis des écoles doctorales. La liste complète des professeurs invités au titre de la recherche proposée par le Conseil Scientifique Restreint sera ensuite soumise au Conseil d'Administration Restreint. Pour les projets liés à la formation, ils seront examinés en premier lieu par les conseils de composantes qui les classeront. La liste complète de professeurs invités au titre de la formation est soumise par le service des personnels enseignants au CEVU-R, au CS-R puis au CA-R.

Nicolas Postel insiste sur la nécessité d'apporter un avis éclairé sur le cadre et le sens de l'invitation.

Abdelatif Ilmad exprime sa crainte sur le fait que dissocier Recherche et Formation dénature le sens de l'invitation. Nicolas Postel répond que tous les invités ont une double obligation « recherche et formation » mais que l'on observe souvent une orientation plus forte dans un sens ou dans un autre.

Abdelatif Imad précise que le classement lui paraît important notamment en termes d'effet « mémoire » afin de pouvoir se souvenir des composantes ou laboratoires qui ont bénéficié ou pas du dispositif.

Vote : Unanimité moins une abstention.

Projet de convention entre les universités lilloises et l'Ecole Supérieure de Journalisme

S. MAOUCHE présente le contexte de cette convention. L'ESJ de Lille s'engage dans la création d'un diplôme d'établissement. Ce projet de DE s'inscrit dans la perspective de la professionnalisation des parcours universitaires. Il s'agit d'ouvrir, dès 2014, des parcours au sein des licences de sociologie, de sciences de l'éducation et géographie de Lille1 qui permettraient aux étudiants de s'orienter plus facilement vers la préparation aux concours d'entrée en master journalisme des 14 écoles de journalisme ou vers une licence professionnelle portée par Lille3 avec cohabilitation de Lille2 ou encore vers des masters dans les universités partenaires.

Cela se traduit par une double inscription à l'ESJ et dans l'une des universités partenaires.

L'accès au DE de l'ESJ se fera sur dossier après le bac.

Les frais de scolarité à l'ESJ, école réputée, sous statut associatif, sont payants: de l'ordre de 2000 €, modulables selon la situation sociale de l'étudiant (notamment boursiers).

Les enseignements dispensés à l'ESJ représenteraient 12 ECTS par semestre de la L1 à la L3. Il est prévu que les étudiants obtenant la L3 soient dispensés des épreuves écrites du concours de l'ESJ Lille.

Suite à une question de J COSLEOU il est précisé que ce dispositif ne concerne que le niveau licence.

Vote: 30 pour/2 abstentions

Projet de convention de partenariat Formasup avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Nord/Pas-de-Calais

Ce projet est reporté à un prochain conseil, le porteur de projet de l'IAE étant absent.

Mastère « Créacity » (Polytech'Lille)

Ce projet présenté par Nathalie ROLLAND porté par Polytech Lille a déjà été accrédité par la Conférence des grandes écoles (CGE) en 2012. Cette formation spécialisée en 1 an a pour objectifs de former des experts TIC auprès des décideurs locaux pour le développement des villes créatives et durables en alliant la double compétence NTIC et ingénierie urbaine. Le public visé est celui des urbanistes, ingénieurs. Dans le cadre de cette spécialisation Polytech est associé à CTIC-EuraRFID, sciences Po Lille et IFSTAR.

Date de mise en œuvre: rentrée 2014. L'avis du CAC est sollicité sur cette formation

Interventions:

B. MORTAIN souhaite savoir si l'UFR de géographie et l'institut de sociologie ont été associées à la construction de cette formation.

A. IMAD demande pourquoi on ne s'est pas orienté vers la création d'un master en partenariat avec d'autres masters et pourquoi le Conseil académique est consulté alors que la formation est déjà accréditée et ouverte. L'école d'architecture est elle partenaire et ce diplôme est il payant?

Sur le fond, il exprime le fait que la CGE est une association 1901. Se plier aux décisions de cet organisme c'est opérer un détournement dans le fonctionnement de l'université. Cela veut dire qu'on ne cadre plus rien.

Ph. ROLLET exprime son souhait que l'ensemble des diplômes proposés par le réseau des grandes écoles qui sont enseignés à Lille1 recueillent l'avis des instances de l'établissement, ce qui est la situation normale. On peut remettre en cause Polytech et la logique d'accréditation .Aujourd'hui le choix qui est fait est celui de présenter ce diplôme . Il propose aux conseillers d'émettre un avis favorable sous réserve d'ouverture vers les autres formations de l'université proches de cette thématique.

S. DELMER s'étonne de l'expression "thèse professionnelle" dans la présentation. Elle pense par ailleurs qu'au minimum cette formation doit être connue de l'UFR de géographie pour les publics de masters que cela peut intéresser.

N. ROLLAND précise que le travail de collaboration a été recherché avec les formations existantes à Lille1 sans retour de la part des composantes contactées. Elle précise également que l'accent de la formation est mis sur les aspects technologies. Le terme de thèse professionnelle qui désigne en réalité le stage en entreprise est celui qui figure dans le dossier d'accréditation CGE.

S.MAUCHE complète le propos en précisant qu'il s'agit d'un DU comme les 2 autres déjà existants.

B.MORTAIN demande quels effets produiraient un vote négatif du conseil.

Ph ROLLET précise que dans ce cas de figure la formation n'ouvrirait pas l'année prochaine.

L.BELINGHERI se dit étonné du montage de cette formation qui peut débloquent des moyens conséquents pour un master alors même que l'on est pas en mesure de donner tous les moyens dans le parcours PEIP SVTE notamment en informatique.

G.REUMONT précise que ce type de formation est une vitrine pour Polytech donc pour l'université. Il rappelle que le parcours PEIP n'a pas non plus été bien reçu au départ. Force est de constater qu'aujourd'hui il est plébiscité.

D. BOUDIN représentante du monde économique, estime que ce mastère arrive à point nommé: il y a en effet des opportunités qui vont se faire jour dans le monde de l'entreprise. Ce secteur est en plein essor dans les grands groupes et également dans le secteur public. Elle est très favorable au développement de cette formation.

B. DUPONT précise que ce DU prend très fortement appui sur les équipes de recherche

C. FORT demande à ce que les pré requis pour entrer dans ce mastère soient précisés sur la plaquette de présentation du diplôme.

Ph. ROLLET propose que l'avis du conseil soit recueilli sous réserve d'une coopération avec les filières de l'université. Il propose également de réfléchir à une évolution vers un master et de faire un point début 2014 sur l'évolution de cette formation avant de lancer le recrutement de la promotion 2014 15.

Vote Pour: 5

Ne prennent pas part au vote: 9

Abstentions: 4

Demande d'approbation du D.U. TEMIR

V. COCQUENPOT présente le projet.

La demande porte sur la transformation en DU de la formation qualifiante « Technicien en Maintenance Informatique et Réseaux » dispensée par l'IUTA depuis plus de 20 ans ; Cette formation s'est adaptée aux exigences du marché depuis sa création et s'adresse au public des demandeurs d'emploi ou de salariés bénéficiant d'un congé de formation. De plus en plus de demandes émanent de salariés souhaitent monter en compétence ou sont formulées dans le cadre de l'alternance. Ces demandes pourraient être financées dans le cadre du FONGECIF ou les plans de formation des entreprises à la condition, fixée par les financeurs, que cette formation soit inscrite dans le référentiel des formations de l'université de Lille1.

J.COSLEOU demande quelle est l'articulation de ce DU avec le DEUST MIR et s'il y a des enseignements communs.

B.BASTIDE met en relation les 420 h d'enseignement et le coût affiché de la formation.

V.COCQUENPOT répond que l'interaction existe dans la mesure où les enseignants de ce DU sont déjà très impliqués déjà dans le DEUST et que certains cours seront effectivement communs. IL n'y a pas de risque de phagocyter le DEUST car le vivier de recrutement est différent: il s'agit de jeunes très éloignés de la formation auxquels on remet le pied à l'étrier de la formation.

Le coût affiché n'est pas le coût individuel et les frais de formation sont pris en charge par la Région pour la plupart des publics. Il y a en revanche des frais d'inscription pour les auditeurs.

Il existe par ailleurs une commission d'exonération pour les frais.

Vote : Pour 21

Abstentions: 3

Avis du CAC plénier : 21 POUR - 3 abstentions

Demande d'approbation du D.U. Hygiène et sécurité des aliments

V.COCQUENPOT présente le projet.

Cette demande de création est portée par le département Génie Biologique de l'IUTA.

Cette nouvelle formation visant à former dans le domaine de la sécurité alimentaire (agroalimentaire et domaines connexes concernés par la chaîne alimentaire) vient compléter l'offre de licences professionnelles du secteur génie biologique. Elle s'adresse à un public de cadres et ingénieurs intermédiaires en recherche de perfectionnement dans ce domaine, à des demandeurs d'emploi ou professionnels titulaires d'un bac +2.

Cette formation est gérée en partenariat avec l'Université de Liège et l'Agence Nationale de la Sécurité de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES)

Date de mise en œuvre : Mars 2014 pour la première promotion.

A.IMAD demande quel est le pourcentage d'intervenants de Lille1 .

V.COCQUENPOT précise qu'il est de l'ordre de 50%. L'autre moitié des enseignements est assurée soit par des partenaires universitaires de l'université de Liège et des industriels.

Il précise que l'antenne de Boulogne n'est plus autonome et qu'elle se spécialise dans les produits de la mer.

S.MAOUCHE rappelle qu'il y a obligation de faire assurer au moins 25 % des enseignements en licence professionnelle par des professionnels.

C. FORT se dit surprise que l'ANSES locale de Boulogne ne se positionne pas sur ce type de formation.

M.NAIT ABDEL AZIZ souhaite savoir ce qui est pris en compte lorsqu' on parle d'évaluation du coût de la formation. S'agit-il du coût complet ? Il se dit soucieux de l'équilibre FI/FC/apprentissage afin que la FI n'en souffre pas.

MD BENCHIBOUN fait remarquer qu'aujourd'hui on n'arrive pas à distinguer sur le plan technique ce qui est fait au titre de la FI/ FC... dans les services et que le mode de calcul est basé sur le prorata.

S.MAOUCHE rappelle qu'à chaque fois qu'on ouvre une formation de ce type cela ramène de l'argent aux composantes même si cela est minime au démarrage.

V.COCQUENPOT estime que le qu'il faut compter un an pour monter ce DU. La question des moyens (disponibilité du matériel et des personnels) a déjà été posée et discutée au niveau du conseil de l'IUTA.

S.DELMER souhaite avoir un éclairage sur la politique de l'établissement concernant les DU. Elle souhaite qu'on puisse avoir une cartographie et un bilan des DU existants. Certains ferment ils?

Ph. MENERAULT estime qu'il faut réfléchir aux trajectoires des DU vers les licences.

MD. BENCHIBOUN rappelle que délivrer un DU veut dire qu'on donne des compétences dans le cadre d'une poursuite en LP.

M.CARETTE rappelle que la mission de l'université est double: assurer la Fi mais aussi la FC. La FTLV a pour mission d'accompagner les publics en sécurisant les parcours des salariés. Les enseignements sont conçus en blocs de compétences avec des certifications intermédiaires.

A.IMAD estime que le cadrage des DU n'est pas suffisant notamment au niveau des frais d'inscriptions qui sont élevés.

Le Président répond que toute la procédure est encadrée et rappelle que les tarifs de la FC pour les DU sont votés tous les ans par le CA. Le principe de fond de la FC est de ne pas créer d'obstacles financiers à l'accueil des publics concernés; on est dans une logique d'accompagnement. De plus ces diplômes correspondent à des besoins sociaux importants au niveau de la région.

Vote: 23 Pour - 1 Abstention

Avis du CAC plénier : 23 Pour - 1 Abstention

Demande d'approbation de la Licence bilingue Biologie

C.ABBADIE présente le projet de parcours bilingue en licence de biologie.

Interventions:

N.GARNIER se demande si on n'est pas en train de créer une sous filière d'excellence. Elle exprime le fait qu'il y a des étudiants qui sont en attente d'une formation intermédiaire entre classe préparatoire et parcours classique universitaire.

L.BELINGHERI se demande si ce projet sera effectif dès février 2014.

C.ABBADIE explique que le premier critère pris en compte pour intégrer ce parcours est le niveau d'anglais mais elle reconnaît que ce niveau d'anglais est souvent corrélé au niveau général de l'étudiant. Ce parcours fonctionne déjà de manière expérimentale et les premiers chiffres montrent qu'il y a une véritable attente. Officialiser ce parcours maintenant, permettra d'assurer la communication dès les JPO. Elle précise que ce parcours ne génère pas d'heures supplémentaires.

Elle termine en affirmant que ce parcours n'est pas une pseudo prépa, dans la mesure où les horaires d'enseignement et les évaluations sont exactement les mêmes que pour les étudiants suivant les enseignements en français. Par ailleurs, l'excellence est déjà prise en compte via le parcours PEIP.

Ph. ROLLET soutient cette proposition qui lui semble intéressante et rappelle que l'université a déjà mis en place des parcours différenciés (il y en a notamment un à la FSES). Ce type d'initiative est un bon moyen de parvenir à l'amélioration du niveau de langue de nos étudiants. Il souhaite qu'on puisse développer ce type de parcours dans d'autres formations.

F-O. SEYS insiste sur l'intérêt d'un tel parcours et précise qu'en sciences économiques on réfléchit aussi à un dispositif du même genre. Cela va sans doute permettre d'équilibrer nos échanges ERASMUS. Il y voit un vrai intérêt stratégique et invite les autres composantes à s'engager dans cette voie.

Double diplôme Master EMI Spécialité MAE avec l'Université de Wildau

FO SEYS présente le projet de convention. L'objectif est de renforcer nos partenariats en Europe du Nord.

Cet accord vise à une double diplomation des étudiants de chacune des universités partenaires pour le diplôme de master Management of european affairs (Haute école technique publique de Wildau-Allemagne) et le diplôme de master management des affaires européennes MAE (université Lille1).

Les étudiants du master MAE se déplacent à WILDAU à l'issue du S1 validé pour y accomplir leur S2 selon le programme décrit dans la convention en vue d'obtenir les 30 ECTS correspondants. Les étudiants du master allemand se déplacent à Lille1 à l'issue de la première année de master validée pour y accomplir le premier semestre de M2 selon le programme décrit dans la convention en vue d'obtenir les 60 ECTS du master 2.

Convention conclue pour 4 ans

Date de mise en œuvre : Année universitaire 2013-14

Avis du CAC plénier : unanimité

Pas d'interventions

Vote: Unanimité

Statuts du SUP

S. MAOUCHE présente le projet de statuts du Service Universitaire de Pédagogie (SUP): statut juridique de service commun, missions (innovations et pratiques pédagogiques, enseignements transversaux, gestion des secrétariats pédagogiques de certains diplômes de premier cycle, formation des maitres en relation avec l'ESPé), organisation (conseil de gestion, conseil pédagogique de la première année de licence et DEUST)..

Il précise que ce projet a déjà été présenté en commission des statuts et au CHSCT.

Interventions:

L.BELINGHERI estime que ce qui est important dans ce texte c'est l'instauration d'un conseil de gestion. Il souhaite savoir si le terme de "première année" dans la paragraphe traitant des secrétariats pédagogiques recouvre tous les secrétariats ou seulement ceux du secteur SESI.

Il qualifie le conseil pédagogique "d'usine à gaz" notamment au regard de sa composition. Il se demande si rassembler des personnes qui rencontrent des problèmes très différents va permettre de les régler.

S.MAUCHE répond que seules les formations de SESI sont concernées pour l'instant. L'idée de ce service est d'accompagner au mieux les équipes sur le plan pédagogique. Il estime qu'il serait utile qu'un conseil de première année puisse exister pour proposer des améliorations et faire émerger plus facilement les spécificités de chaque formation.

Ensuite il précise que l'action de ce service doit se situer dans le temps. Il doit permettre de centraliser les retours de l'ensemble des CPP. Par ailleurs il précise qu'il n'y a pas de volonté de mettre de la hiérarchie sur les représentants des DE de première année (Nicolas TRIBOVILLARD et Xavier MELIQUE)

Ph .ROLLET précise que ce conseil ne se substitue pas aux instances existantes.

L. MARSALLE estime que les missions confiées sont un peu maigres.

S.DELMER se dit satisfaite que éco conseil existe et qu'il y ait enfin un lieu où l'on puisse débattre de ce qui peut être réalisé en commun , de ce qui est bon d'être développé dans l'intérêt des étudiants, de confronter les expériences en matière de pédagogie. En revanche, elle exprime des réserves sur la pérennité de ces statuts dans la mesure où les personnes sont nommées alors que la majorité des participants sont élus.

S.MAUCHE précise que ces nominations seront calées sur la durée du mandat.

La remarque est faite qu'il faut étoffer les missions et reprendre la rédaction de la fin de l'article 10 concernant les modalités de modification des statuts. "après avis du CAC" est rajouté.

Il faut également trouver une autre appellation pour le conseil pédagogiques, qui existe déjà, par exemple "conseil de première année de licence et DEUST".

L'article 7 parle du budget alloué au SUP. La question est posée de savoir ce qui peut être demandé sur ce budget.

Ph. ROLLET propose une nouvelle rédaction de la fin de l'article 8.

L.BELINGHERI demande une explications à propos de l'article 5 concernant la différence entre DE et responsables de départements. Il fait remarquer qu'il n'a pas été mis fin juridiquement parlant au SCFM. Il lui semble gênant que les deux puissent coexister avec des statuts propres. On ne peut pas tout modifier sans avoir été alerté alors que ces statuts ont été votés en CA.

Il demande ensuite des précisions sur le rôle du correspondant pédagogique et demande s'il y a eu un appel d'offres pour la responsabilité du SUP.

S. MAOUCHE précise que les départements sont le TUICE et le DFM (qui remplace le SCFM) qui ont chacun un responsable nommé à leur tête. Le CAPE quant à lui est dirigé par un chargé de mission.

Il y a désormais un directeur du SUP et un chargé de mission CAPE. Il précise que le poste de responsable du SUP est pourvu suite à une nomination du président.

J.COSLEOU observe que les modules de préprofessionnalisation sont rattachés au DFM. Il se demande ou est l'aspect pédagogique du DFM.

Ph. ROLLET prend note de la remarque concernant la disparition officielle du SCFM et prendra l'attache du juriste de l'université pour mettre fin formellement à cette structure.

F.CHIRAT répond que le rôle du correspondant pédagogique est de pouvoir véhiculer ce qui se dit et ce qui se fait via le CAPE par exemple : avantages d'une approche programme plutôt qu'empilement de cours. Il y a là l'idée d'un interface entre collègues des disciplines et CAPE.

C.GORS demande à ce que l'on précise ce que l'on entend par premières années de licence à article 2 - 3). La rédaction est modifiée: L1 pour éviter l'ambiguïté L1/L2.

Ch. SUQUET réclame un débat sérieux sur le sujet. Ce texte est passé en commission des statuts qui a étudié ce texte sur le fond et les aspects techniques. il y a déjà eu des interventions sur les aspects statutaires. On ne doit évoquer que les aspects politiques au niveau du présent conseil.

Vote: unanimité sur le texte modifié

Présentation projet KDOVIE (Licence professionnelle Qualité de vie-vieillesse)

MH. CANU présente le projet initié au sein de la licence professionnelle Q2vie.

KDOVIE est une action de solidarité intergénérationnelle. Son objectif est de contribuer à la réalisation de souhaits exprimés par des personnes âgées entrées en institution. Des étudiants volontaires s'investissent dans la réalisation de ses souhaits, leur mission étant coordonnée par des étudiants de la LP Qua2VIE. Pour ces derniers, cette coordination est une composante intrinsèque du processus de formation. L'avis du conseil est sollicité quant à la reconnaissance de cette action et un accord quant à l'attribution de 1 à 2 ECTS au titre de leur action de bénévolat/ coordination dans le contexte qui est celui de la charte pour la dynamisation de la vie associative des universités, et du développement et la valorisation de l'engagement étudiant initiée par le MESR, que Lille1 a signée.

Coopération internationale (CANADA)

Ce point est reporté à un conseil ultérieur.

Questions diverses

N.GARNIER demande à ce que soit mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil un point CROUS concernant le logement étudiant (politique tarifaire, amiante et accès internet)

La secrétaire de séance

Sylviane LE VILLAIN

Le Président

Philippe ROLLET